

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

Arrondissement de
MACON

Canton de
Mâcon-Centre

OBJET
de la délibération:

**Convention
d'occupation et
d'entretien du
domaine public
départemental**

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

Présents à la séance :

20

Suffrages exprimés :

28

Le Conseil a été
convoqué le :
6 septembre 2024

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le **16 septembre 2024**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Séance du : TREIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE
(13 septembre 2024)

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize septembre deux mille vingt-quatre à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BEAUDET Marie-Pierre, COCHET Grégory, BRASSEUR Loïc, GAUDILLERE David, MONNERY Maguy, RENAUD Sylvain, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, ISABELLON Anne, VOISIN Laurent, MONTEIX Anne, PETIT Jean-Pierre, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick.

Etaient excusés : CASTEIL Katia est excusée et donne pouvoir à ROBIN Christine, BERNARDET Pailine est excusée et donne pouvoir à BUHOT Patrick, CHERCHI Mickael est excusé et donne pouvoir à DUVERNAY Florian, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loïc, PERRIN Jacques est excusé et donne pouvoir à CHEVALIER Virginie, ROSSIGNOL Michel est excusé et donne pouvoir à GAGNEAU Claudine, BEAUDET Adrien est excusé et donne pouvoir à MONTEIX Anne, RACINNE Christiane est excusée et donne pouvoir à LOPEZ Patrick.

Absent : GARLET Teddy.

Rapporteur : Patrick Buhot

EXPOSE

Dans le cadre du Plan environnement de Saône-et-Loire validé par l'Assemblée départementale du 18 juin 2020, le Département s'est engagé à améliorer la qualité de vie de ses habitants en renforçant le maillage vert du territoire. Cet objectif est réalisé à travers la plantation de 600 000 arbres d'ici 2030.

Les collectivités de Saône-et-Loire participent également à la préservation de la biodiversité en réalisant des aménagements environnementaux.

Plusieurs tènements ont été identifiés pour réaliser un projet qui combine plantation d'arbres par le Département et aménagement environnemental par la commune de Charnay-Lès-Mâcon. Il s'agit des délaissés routiers situés en bordure de la RD 17 sur la commune (voir annexe 1 de la convention)

Ce délaissé est constitué de parcelles appartenant au Département de Saône-et-Loire présente une surface totale de 11 332 m² (voir cartographie en annexe de la convention) :

- Parcelle 1 : 6 015 m²
- Parcelle 2 : 5 317 m²

La présente convention régit :

D'une part, l'occupation du domaine public routier départemental (délaissés routiers de la RD 17) par la commune de Charnay-Lès-Mâcon, correspondant aux aménagements

suivants : cheminement piéton, fleurissement et pose de mobilier.

Et d'autre part l'entretien des aménagements réalisés, tel que détaillés à l'article 4 de la convention

Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette convention.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le projet de convention joint en annexe,
VU l'avis favorable à l'unanimité des commissions réunies du 5 septembre 2024,

Le rapporteur entendu,

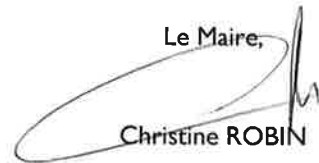
Le CONSEIL MUNICIPAL

Après interventions de P. LOPEZ et Le Maire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'occupation et d'entretien du domaine public départemental.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

